

# COMMENT FAIRE PARTICIPER LES HABITANTS A LA VIE MUNICIPALE ?

## POURQUOI CONCERTER ?

01

Pour rendre les décisions collectives plus adaptées aux besoins des habitants

02

Pour mobiliser les habitants entre les élections

03

Sortir de l'entre soi, créer du commun

04

Informer, renforcer la compréhension et l'acceptabilité des décisions

### ***Quelques exemples concrets***

Nous proposons de mettre en exergue quelques exemples concrets au travers de fiches-outils. Plusieurs témoignages ont apporté lors de la réunion, des exemples permettant d'associer les habitants à la vie communale.

#### **Fiche outil n° 1 : La commission extra-municipale**

- l'exemple de la commune de Pipriac

#### **Fiche outil n° 2 : Les outils participatifs communaux**

- les différentes expérimentations de Plessé

#### **Fiche outil n°3 : Le budget participatif**

- l'exemple de la commune de Crevin

#### **Fiche outil n°4 : Les tiers lieux**

- un outil de mobilisation dans les territoires

#### **Quelques acteurs ressources...**

*Le Pays des Vallons de Vilaine, BRUDED, Vallons Solidaires, Bretagne Tiers-Lieux...*

# LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

## L'EXEMPLE DE LA COMMUNE DE PIPRIAC

Commune de 3 800 habitants située au nord de Redon.  
Intervention de M. PICHOT, maire de la commune.



### Les étapes

01

Décision  
municipale qui  
fixe le cadre de  
mise en place de  
la commission

02

Mobilisation des  
habitants -  
communication  
large pour  
inviter les  
habitants à y  
participer

03

Un éventuel  
tirage au sort  
peut avoir lieu  
pour désigner  
les membres

04

Installation de la  
commission :  
déterminer  
collectivement le  
fonctionnement et  
l'animation

L'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales permet la création d'un **comité consultatif** sur tout sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. La mise en place d'une **commission extra-municipale** s'inscrit donc dans la politique de la commune de Pipriac en matière de démocratie participative. Dans une logique de proximité, il s'agit d'enrichir l'expression de la démocratie représentative et le processus décisionnel de la municipalité par une participation plus active des habitants.

Une charte a été élaborée. Elle constitue le cadre de référence de la commission extra-municipale de la commune de Pipriac, dont la mise en œuvre engage les élus et les membres. Elle précise le cadre de travail de l'instance dont le bon fonctionnement repose sur la transparence, la libre-expression des membres, le respect et la confiance.

La commission extra-municipale est un organe de **consultation** au service de projets qui concernent la commune de Pipriac. Elle développe une **approche globale** des questions concernant la commune et est amenée à aborder les différentes thématiques relatives à la vie de la commune.

Elle se rassemble tous les deux mois et travaille sur différents sujets dont la mise en place d'un budget participatif.

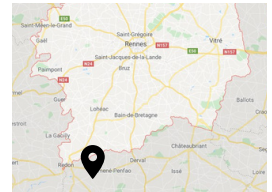
### La commission extra-municipale est compétente pour :

- Emettre des avis afin d'éclairer les choix du conseil municipal ;
- Etre force de proposition sur des questions relatives à la vie de la commune ;
- Fixer le cadre du budget participatif alloué par la commune ;

# GOVERNANCE PARTAGEE

## L'EXEMPLE DE LA COMMUNE DE PLESSE

Commune de 5 100 habitants située à 20 km de Redon, en Loire-Atlantique.  
Intervention de M. LORH et MME NECTOUX, adjoints au maire



La nouvelle équipe municipale élue en 2020 porte un projet **atypique et innovant** de **gouvernance partagée** afin d'articuler démocratie représentative et démocratie participative. Pour que cette implication soit effective et **pérenne**, toutes les commissions municipales deviennent des **comités consultatifs** et accueillent désormais les Plesséennes et Plesséens volontaires.

La gouvernance fait cependant la part belle à la **démocratie participative** :

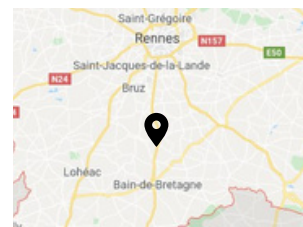
- Des **comités consultatifs** rassemblant élus et non-élus remplacent les commissions municipales.
- Un **temps de parole réservé aux habitants** lors du conseil municipal pour y présenter remarques ou questions d'intérêt général ou collectif (les requêtes individuelles se traitent en rdv). Au delà des habitants impliqués dans les comités qui viendront spontanément au conseil, d'autres habitants seront invités par le biais d'un tirage au sort.
- Le contenu des échanges lors du conseil municipal doit être **accessible à la compréhension** de tous (effort particulier d'explication et de reformulation avec l'objectif que chacun soit capable d'expliquer les projets en cours).
- Des **référénts village** qui font le liens entre la municipalité et les habitants (la commune de Plessé s'étend sur 10 400 ha, compte 1 bourg principal, 2 autres petits bourgs et de nombreux hameaux).



# LE BUDGET PARTICIPATIF

## L'EXEMPLE DE LA COMMUNE DE CREVIN

Commune de 2 800 habitants située sur le Pays des Vallons de Vilaine  
Intervention de M. PIAT, conseiller délégué



## Les étapes



Le **budget participatif** est un dispositif qui permet aux habitants de proposer **l'affectation d'une partie du budget d'investissement** de la commune sur la base de projets **proposés et choisis par les habitants**.



## Les objectifs :

- 1- permettre aux habitants de proposer des projets **qui répondent à leurs besoins**
- 2- stimuler **le dialogue** entre habitants, élus et services municipaux
- 3- **impliquer les habitants** dans la vie municipale
- 4- susciter **l'initiative et la créativité** des habitants
- 5- rendre **l'action publique plus lisible** en permettant une **meilleure compréhension** du fonctionnement de la commune par ses habitants

---

# LES TIERS LIEUX

---

Intervention d'A. BONNET, coordinateur de l'association Bretagne TIERS-LIEUX

---

## C'est quoi un Tiers-Lieu ?

Les tiers-lieux sont des espaces où le travail se mélange à d'autres aspects de la vie en collectif.



## Quels leviers activables pour les communes ?

- Adopter une posture de **facilitateur** par rapport au projet, qui est à l'écoute, qui tente de simplifier les démarches aux porteurs de projet (ce qui n'exclut pas le contrôle)
- Identifier du **foncier adapté** appartenant à la collectivité ou pas (même un lieu éphémère pour préfigurer le projet et revaloriser du patrimoine local)
- **Mobiliser de l'ingénierie** pour aider à monter une demande de financement en tant que soutien local institutionnel
- **Diffuser les informations relatives** au projet sur les canaux de communication de la collectivité (journal municipal, flyers...)
- **Apporter une aide logistique** : verre de l'amitié sur un événement, mobilier municipal pour l'aménagement, signalétique locale

## L'association Bretagne Tiers-Lieux, c'est quoi?

- Collectif de **40 acteurs** (fondateurs, têtes de réseaux intermédiaires, fabriques de territoires et tiers-lieux)
- **4 champs d'actions thématiques** > animation, mise en réseau et outillage des tiers-lieux > plaidoyer, recherche et innovation pour les tiers-lieux > formation et accompagnement par et pour les lieux > ancrage local et gouvernance contributive
- **Projets emblématiques** : événement de lancement en juillet 2022; déroulement de la formation "piloter un tiers-lieu" ; structuration du parcours d'accompagnement



# LES ACTEURS RESSOURCES

## VALLONS SOLIDAIRES

Vallons Solidaires le **pôle de l'économie sociale et solidaire (ESS)** sur le Pays des Vallons de Vilaine. Soutenu par la Région Bretagne et le Département d'Ille et Vilaine, les Pôles de développement de l'ESS ont tous **3 missions communes** :

- Développer l'entrepreneuriat en ESS
- Participer à une culture de l'ESS sur les territoires
- Favoriser les projets collectifs (et notamment des Tiers-Lieux)

**Contact** : Céline Rocheron, coordinatrice  
07 61 20 87 01 pole@vallons-solidaires.fr



## BRUDED

**BRUDED** est un **réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable**. Elles ont une même volonté d'avancer ensemble pour aller plus vite sur les chemins de la transition énergétique, écologique et sociale.

Les salariés du réseau sont des animateurs et des transmetteurs de l'expertise des élus "qui ont déjà fait".

**Contact** : Ivana Potelon, chargée de développement  
07 49 05 64 81 i.potelon@bruded.fr



## LE PAYS DES VALLONS DE VILAINE

Outil de mutualisation, le **Pays des Vallons de Vilaine** comporte une équipe pluridisciplinaire au service des projets communaux et intercommunaux. Les missions de conseils en urbanisme partagé, de concertation ou encore de conseils en énergie, accompagnent les communes désireuses de mener des projets par du conseil, du suivi et de l'animation.

Pour vous aider à mettre en place des démarches de participation :

**Contact** : Emmanuelle Guérin, 07 87 41 76 88  
e.guerin@paysdesvallonsdevilaine.fr